

LONGCHAMP – MESSIDOR ASBL
Commission de concertation du jeudi 25 avril 2013.

Objet 6 : Demande mixte de permis d'urbanisme n° 16-40.634-2012 et de permis d'environnement classe 1B dossier n°9.026 : la démolition d'une maison et la reconstruction d'un immeuble à appartements. Avenue Winston Churchill, 228-228A. Demandeur : YO sa - Monsieur FISCHER Robert

Note de séance.

1. IMPORTANCE DU RYTHME BINAIRE DE L'AVENUE CHURCHILL

Il faut positiver les soi-disant « dents creuses ». Il s'agit de respirations bienvenues au sein de la monumentale et monotone enfilade d'immeubles de rendement des années d'après-seconde-guerre-mondiale. Tant la fantaisie, la variété et la qualité de ces maisons que l'écrin de verdure qui souvent les accompagne, sont autant d'épisodes bienvenus aux yeux de nos membres. Ceci tant pour des raisons paysagères, esthétiques que historiques. Le jour où les marronniers de l'avenue seront abattus, ces îlots particuliers révéleront d'autant plus l'importance de leur présence.

Le Puy Fleury particulièrement représente un élément significatif dans l'avenue tant du point de vue architectural que paysager. La villa constitue une respiration non négligeable pour la rythmique de l'avenue.

2. NÉCESSITÉ D'UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE ET D'UNE POLITIQUE À LONG TERME

Nous demandons à la commune de prendre en charge une étude paysagère de l'avenue qui permette de fonder une politique judicieuse à long terme en vue notamment de déterminer les points forts du paysage urbain qui font la qualité de l'avenue et qu'il convient de préserver.

Le plus simple serait de réaliser un **Règlement Communal d'Urbanisme Zoné (RCUZ)** à l'exemple de ce qui s'est fait dans d'autres communes, tel que le règlement concernant les abords de la maison communale de St Gilles. Si ce type de règlement doit être élaboré par la commune, il est néanmoins fortement encouragé et subsidié par la Région.

Il permet de maîtriser les questions d'aspect (construit ou planté) de tout ce qui se voit de l'espace public sans figer nécessairement les choses.

En attendant la réalisation de ce plan **nous demandons un moratoire sur la destruction des bâtiments** de l'avenue.